**Objet : COVOITURAGE DU QUOTIDIEN**

Depuis le 15 janvier 2024, la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est associée à la communauté d'agglomération du Pays de Laon et les 2 communautés de communes du Pays de la Serre et de la Champagne Picarde pour développer le covoiturage du quotidien, notamment celui qui permet d'assurer les trajets domicile-travail avec l'opérateur BlaBlaCar Daily.

Cette expérimentation est possible grâce à l'implication financière de nos 4 EPCI et les subventions de l'État, et permettra d'avoir :

- **Pour le passager** : les 10 premiers trajets offerts puis 0,50€ par trajet ;
- **Pour le conducteur** : une rémunération entre 2 et 3 € (par passager) et une prime de covoiturage mise en place par l'État d'un montant de 100 euros (les sommes perçues sont dispensées d'impôts).
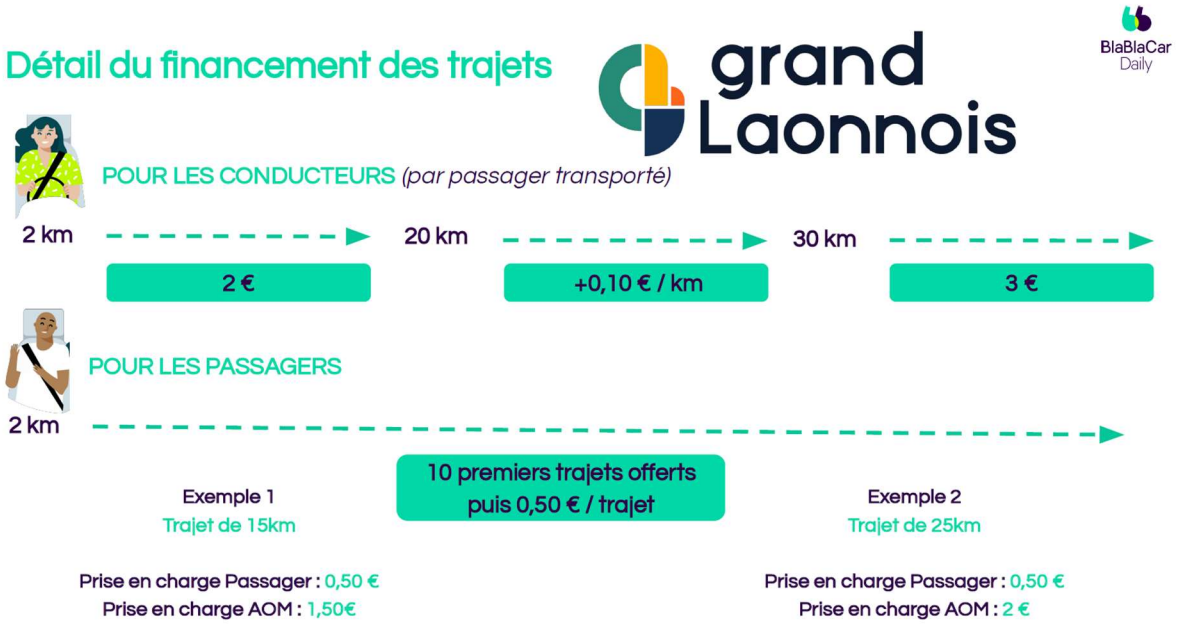
Les habitants de nos 4 territoires, identifiés comme le « Grand Laonnois », bénéficieront bien évidemment du dispositif pour des trajets internes, mais cette campagne ne s'arrête pas aux frontières de nos territoires ! Les ressortissants de vos territoires qui covoiturent vers notre territoire seront également bénéficiaires, ainsi que les habitants du Grand Laonnois qui effectueront des trajets vers vos territoires.